

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
ID : 060-216001743-20260410-15DEL_CM070426-DE

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

CONVOCACTIONDate : 1 avril 2026
Affichée le : 1 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En : 39
exercice :
Présents : 35
Votants : 39
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Étaient présents : Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Emmanuel PERRIN - M. Amadou KA - M. Amir ZAFAR - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - M. Thierno DIALLO - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - M. Alexandre NOUWYNCK - M. Mohamadou MBAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUJELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Rosa OULD SAID - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Patricia RÉGENT - Mme Majida EL BAKKALI - M. Heddi FADHLI - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - M. Omar YAQOUB - Mme Peggy MOUJELLÉ - Mme Danielle SOKOLONSKI - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**09 AVR. 2026**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**10 AVR. 2026****Absents représentés**

Mme DHOURY-LEHNER
M. AKABLI
Mme ALHERBE
Mme YAQOUB

Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme MOUJELLÉ
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Absents non représentés**Secrétaire de séance :** Danielle SOKOLONSKI**15 Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Élection des représentants du conseil municipal****■ Rapport de présentation :****Omar YAQOUB, Maire**

L'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale et au mode de désignation des administrateurs, élus et nommés, sont codifiées aux articles L123-6, R123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à l'article L237-1 du code électoral.

Ce conseil d'administration est composé comme suit : du maire qui en est le président de droit et en nombre égal de **8 (huit)** membres élus en son sein par le conseil municipal, conformément à la délibération n°14 du 7 avril 2026, et de **8 (huit)** membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal, et selon les conditions fixées par l'article L123-6 du CASF, soit **16 membres**, en plus du Président.

L'article L123-6 du CASF prévoyant que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il en ressort que le nombre des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire ne peut être inférieur à quatre pour chaque catégorie, soit huit membres au minimum, plus du Président.

Membres proposés : MOUJELLÉ Peggy, SOKOLONSKI Danielle, RIFI SAIDI Abdelaziz, KEZZOUL Fadhila, EL HARCHAOUI El Hame, OULD SAID Rosa, BOUKHACHBA Karim et FAZAL Loubina.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L123-6,
Vu le code électoral aux articles, notamment l'article L237-1,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
ID : 060-216001743-20260410-15DEL_CM070426-DE



■ **Vote**

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : de déclarer élus :

Membres : MOUELLÉ Peggy, SOKOLONSKI Danielle, RIFI SAIDI Abdelaziz, KEZZOUL Fadhila, EL HARCHAOUI EI Hame, OULD SAID Rosa, BOUKHACHBA Karim et FAZAL Loubina.
appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

CREIL, le 08 avril 2026
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil

Monsieur Omar YAQOUB



La secrétaire de séance

Danielle SOKOLONSKI